



# Guide demande d'adhésion





## Sommaire

Page d'accueil	3
Accéder à la demande d'adhésion	3
Accès à l'adhésion	3
Mot de passe	3

## Créer une demande d'adhésion......4

Convention collective nationale (CNN)	4
Mode de paiement	5
Question d'orientation de votre adhésion	6

Org	ganismes sociaux	6
Se	ervice de santé au travail	6
Re	enseignements complémentaires	.7
De	éclaration sur l'honneur	. 8
Ré	écapitulatif	8
С	onfirmation et prise en compte de l'adhésion	. 8

## Page d'accueil

## Accéder à la demande d'adhésion

Vous devrez utiliser des chiffres et des lettres dans la composition du mot de passe (minuscules et majuscules sont considérées comme des caractères différents). Vous pouvez usuis utiliser des caractères spéciaux.

Le mot de passe ne peut être accepté qu'avec un indice de sécurité moven ou supérieur (mot de passe de 6

Conservez ce mot de passe en sécurité car il vous sera nécessaire pour toutes vos déclarations et consultations

Pour éviter les requêtes envoyées par des automates, nous vous demandons de saisir le code affiché dans l'image ci-dessous HYV5WGV Image de sécurité \* : HYV5WGy 🗙 Veuillez saisir le texte contenu dans l'image de séc \* Tous les champs doivent être impérativement renseignés

Niveau de sécurité du mot de passe : Invalide Faible Moyen Fort

3

Suivant

ractères minimum avec au moins une minuscule, une majuscule et un chiffre)

Choisir le mot de passe \* : •••••• Confirmez le mot de passe \* : ....

de votre compte.

Précédent







3

## MOT DE PASSE

Cette étape de sécurisation de vos données est obligatoire. Une fois votre compte créé, vous accéderez à l'ensemble de vos déclarations.

Pour valider l'adhésion, il est indispensable de prendre contact avec l'ensemble de vos organismes sociaux. Cette démarche permet au salarié d'être identifié comme tel par ces organismes et de garantir ses droits à prestations.

Tese Un service des Urssaf Accueil Espa	rce employeur Contacts	Titre emploi service entreprise				
ĺ	Adhésion					
	Employeur Contact Mode de paiement Organismes social Le centre national Têre emploi service entreprise qui gère vot Centre national Tese de Bordeaux TSA 10101 33902 BORDEAUX CEDEX 9 161: 0910 123 873	ux Renseignements complémentaires sur l'honneur re profession est le :				
	N° Siret	400000000012				
	Raison Sociale	SARL DUPON T				
	Adresse :	2 rue Grande - 33000 Bordeaux				
	NAF ?	4778C				
	Convention collective* : consulter Légifrance ?					
	l Votre entreprise existait-elle le 31 décembre dernier? "	O Oui O Non				
	Les champs signalés par le symbole * sont obligatoires					
	Précédent	Suivant				









Tese Un service des Urss		1688	111	111	114	Titre emploi s	service entr	eprise
Accuel	Adhésior Adhé	Contacts 1 > Adhésion sion Employeur	Contact	Mode de	Organismes	Renseignements	Déclaration	
	QUEST Devez-vo	LONS D'OF	RIENTAT	ION DE V	OTRE ADHE	SION	O oui	Non
	Souhaitez Les cham	-vous déclarer ps signalés pa Précéde	r des salario Ir le symbol nt	és cadres? * : e * sont oblig	atoires	2	O Oui	Non

# MODE DE PAIEMENT Optez pour le prélèvement automatique pour plus de simplicité. Pour les employeurs d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Martin) ce mode de paiement est obligatoire. Complétez vos coordonnées bancaires. Le mandat de prélèvement est pré-rempli. Vous pouvez l'imprimer et l'enregistrer. N'oubliez pas de le conserver. OUESTIONS D'ORIENTATION DE VOTRE ADHÉSION

→ Modifiez, le cas échéant, les réponses positionnées par défaut.

2



## **Organismes sociaux**



## SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

1

Le choix d'un service de santé au travail est obligatoire. Pour connaître votre organisme, consulter le site du centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprise : www.presanse.fr

Vous devez prendre en compte les critères suivants : - proximité géographique,

- compétences sectorielles de l'organisme,
- taux/montant forfaitaire.

Si vous n'êtes pas encore affilié à un service de santé au travail, vous cochez « médecine interne à l'entreprise ». Vous communiquerez ultérieurement le nom de l'organisme choisi à votre centre Tese, par mail.





## **RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

1

2

3

→ L'horaire collectif mensuel de droit commun, soit 151 h 40 est prévu par défaut (correspond à 35 h par semaine). Certains accords d'entreprise prévoient un horaire collectif mensuel spécifique au secteur d'activité de l'entreprise. Dans ce cas, cocher la case à «oui» et indiquez l'horaire en heures et en minutes (pas en centièmes). Par exemple, la convention collective nationale des HCR\* fixe la semaine de travail à 39 h soit 169 h 00 mensuelle.

## → Précisez la période de référence pour la gestion des congés payés.

Si votre salarié a pris des congés au cours du mois, un récapitulatif des congés pris dans le cadre du Tese est mis à votre disposition avec le bulletin de paie.

#### → Ces informations sont nécessaires pour l'établissement de la déclaration sociale nominative (DSN) par votre centre Tese.

Pour information, sont assujetties :

- à la taxe d'apprentissage, principalement les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale,

- à la formation professionnelle, toutes les entreprises en faveur de leurs salariés,

- à la taxe sur les salaires, exclusivement les entreprises non soumises ou soumises partiellement à la TVA.

\* HCR : Hôtels, cafés, restaurants.





vice des Urssaf	**********	Titre emploi se	rvice entreprise	a di		
Accueil Espace	e employeur Contacts					
	Adhesion					
	L'EMPLOYEUR					
	Nº Siret	NUMPROVIDE:				
	Raison sociale	HERITARY ALASH FIRME BU				
	Adresse :	10 Full 10 10-10				
	1145	HORE COMPLEXING				
	Convention collective	Minut of Sold				
	Quel était l'effectif de votre entreprise au 31 décembre	1.00				
	Quel était le nombre de salariés (personnes physiques) de votre entreprise au 31 décembre destine 3					
	LA DEDSONNE A CONTACTED					
	CLAPK	MME				
	Nom	MMC .				
	Prénem	creme				
	Téléphone	CONTRACTOR OF THE OWNER.				
	Fax	1000340217				
	E-mail	and and in Spring out				
	Je souhaite recevoir les documents issus de ce disposit	5f				
	Adresse de correspondance	In source of people	RENSEIGNEME	NTS COMPLEM	IENTAIRES	
	CHOIX DU MODE DE PAIEMENT DES CO	TISATIONS	L'horaire collectif m	ensuel de travail dan:	s votre entreprise est-il différent du droit commun ? ( Oui	No
	Je souhaite régler les cotisations par chèque		Période de référenc	e des congés pavés	: 1erJuin au 31 Mai	
	VOS ORGANISMES SOCIAUX		Assujettissement :			
	URSSAF BRETAGNE		Taxe sur les salaires		non	
	DIRECTION REGIONALE POLE EMPLOI DE BRETAGNE		Taxe d'apprentissad	e	oui	
	Service de santé du travail : N	lédecine interne à l'entreprise	Formation professio	nnelle continue	oui	
			DECLARATION	SUP L'HONNE	IIP	
			DECEMBRITION	CLARCE HOMME		
			Je déclare utiliser le	Titre emploi service	imign entreprise pour les périodes d'emploi débutant	
			a compter du * 01/	10/2019 		
			(aucun salarie ne pi	numa etre declare dar	ns le caure de ce dispositif avant cette date)	
			Date de signature :	13/09/2013		
			1			

Précédent

4

#### DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

- → Indiquez le mois à compter duquel vous souhaitez déclarer l'ensemble de vos salariés via le Tese.
- $\rightarrow$  En cliquant sur suivant, vous obtenez un récapitulatif des éléments saisis.

#### RÉCAPITULATIF

(1)

2

3

4

Enregistrer 3

 $\rightarrow$  Après vérification des éléments, cliquez sur « Enregistrer ».

En cas d'erreur, vous pouvez revenir sur les écrans précédents pour modification en cliquant sur « précédent ». Attention, n'utilisez pas la fonction page précédente de votre navigateur (en haut à gauche de votre écran).



#### CONFIRMATION ET PRISE EN COMPTE DE VOTRE ADHÉSION

→ Dès l'enregistrement, vous obtenez immédiatement la confirmation de la prise en compte de votre adhésion.

Dès la validation de votre adhésion, vous recevez un courriel, afin de valider votre adresse mail.

Cette étape est obligatoire pour le traitement de votre adhésion.

Dès que votre compte sera activé, vous recevrez un accusé de réception de votre adhésion.